



## DEPP – Enquête nationale 2025

### Climat scolaire et vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires

SGEC/2025/573

Le 07/05/2024

**Destinataires :** Directeurs diocésains

Présidents des Organisations professionnelles de Chefs d'établissement

**Pour diffusion :** Chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Comme annoncé dans la note SGEC-2025-044 du 17 janvier dernier, la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), après une première phase d'expérimentation cette hiver, procède au lancement de l'enquête nationale **de climat scolaire et de vécu professionnel des personnels des écoles et établissements scolaires**, à compter du 7 mai 2025 et s'étendra jusqu'à la fin de l'année scolaire.

De manière à poursuivre la mesure des indicateurs, cette nouvelle enquête s'adresse à un échantillon national représentatif tiré au sort de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et les établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat.

Ces enquêtes, régulièrement mises en œuvre et dont les résultats sont rendus publics, permettent d'interroger périodiquement des élèves ou des personnels pour prendre en compte leur point de vue sur le climat scolaire et connaître les éventuelles atteintes subies (que ces actes aient été signalés ou non au sein de l'établissement ou auprès d'autres autorités). Elles objectivent ainsi le ressenti sur leur quotidien en établissement, loin des discours souvent irrationnels.

Il nous semble donc important de diffuser cette information à l'ensemble des enseignants par l'intermédiaire des chefs d'établissement, afin de permettre à ceux qui ont été tirés au sort de renseigner cette enquête et que celle-ci ne reflète pas le ressenti des seuls enseignants du public.

Les personnels concernés y accèderont par le biais d'un lien individuel, envoyé par courriel sur leur messagerie professionnelle académique. Toutes ces informations seront bien entendu protégées par le secret de la statistique.<sup>1</sup>

Pour information, vous trouverez dans les liens ci-dessous les résultats des précédentes enquêtes ayant été publiés dans des articles accessibles sur le site de la DEPP :

- « [Résultats de la première enquête de climat scolaire auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale](#) », Note d'information n°19.53, décembre 2019.
- « [Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimisation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré](#) », Note d'information n°23.15, mars 2023.
- « [Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale : des résultats stables en 2023](#) », Note d'information n°24.03, janvier 2024.

Enfin, sachez que le Secrétariat général de l'Enseignement catholique a été associé à l'ensemble du processus : n'hésitez donc pas à faire remonter à [c-armanet@enseignement-catholique.fr](mailto:c-armanet@enseignement-catholique.fr) toute difficulté que vous pourriez rencontrer. Nous les partagerons alors avec nos interlocuteurs de la DEPP.

Vous remerciant par avance pour le bon accueil que vous ferez à cette sollicitation, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments dévoués,

Nathalie TRETIAKOW & Stéphane GOURAUD  
*Adjoints au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique*

---

<sup>1</sup> Ce dispositif est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). En tant que Service statistique ministériel, la DEPP est garante de la confidentialité des données recueillies lors des enquêtes. Ces dernières sont protégées par le secret statistique et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques. Aucune donnée sur un établissement ne peut être publiée.